



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

DELIBERATION

N° 55/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Modification de la délibération n° 198/2023 relative à la demande de subventions pour la 2^{ème} tranche (ferme) des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Catherine

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération n° 198/2023 du 4 décembre 2023 relative à la demande de subventions pour la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine afin de dissocier la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Le montant total de la 2^{ème} tranche (ferme) des travaux est de 325 239,84 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 40% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 60% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération n° 198/2023 du 4 décembre 2023.

APPROUVE la demande de subventions à la DRAC et au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE CATHERINE – 2^{ème} TRANCHE (FERME)

DEPENSE :

Montant 325 239,84 € HT

RECETTES :

ÉTAT (DRAC) 40% de 325 239,84 € 130 095,94 €
DEPARTEMENT 60% 195 143,90 €
(Dans le cadre des aides à la conservation des patrimoines civil et religieux)

TOTAL TTC : 390 287,81 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 09/02/2024



Le Maire,

Sébastien OLHARAN